

LE JOURNAL 19-2

DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)
DU PAYS DE LANGRES



L'ÉDITO

Soucieux de respecter le Pacte financier 2017-2020, le budget 2019 a été monté en

accord avec le programme d'actions 2018-2020 présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui intègre deux projets jugés structurants par l'ensemble des élus : **l'implantation d'un centre de démantèlement à Chalindrey et la création de la Cité de la vannerie à Fayl-Billot.**

A quoi servent les deniers publics qui nous ont été confiés ? Ce journal vous présente les prévisions de travaux et d'actions pour 2019. D'avance merci à vous de relayer l'information auprès de vos collègues et de nos concitoyens.

Le PETR du Pays de Langres est, entre autres, un facilitateur de développement local, un bras armé en ingénierie de développement pour les collectivités locales et doit être reconnu comme tel. Le Conseil départemental de Haute-Marne l'a ainsi bien compris grâce à la signature à venir d'une convention triennale affirmant son soutien financier renouvelé. A ce titre, nous remercions le Président, Nicolas LACROIX, et l'ensemble des Conseillers départementaux.

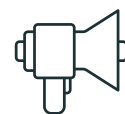


Dominique Thiebaud

Président du PETR du Pays de Langres



PROJET



INTERVIEW



BUDGET



ACTUS

L'ACTU EN BREF

Le PETR du Pays de Langres a accueilli, en février, Jean-François Polette, Chargé de mission Innovation économique (création de poste) et Baptiste Bourrier, Assistant juridique (à mi-temps) en remplacement de Gabrielle Desprez.





LE BUDGET 2019

OSONS LE PAYS DE LANGRES !

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 4 février 2019, le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres du 25 février 2019 a validé le programme d'investissement et le budget de l'année. Les principales opérations visent à :

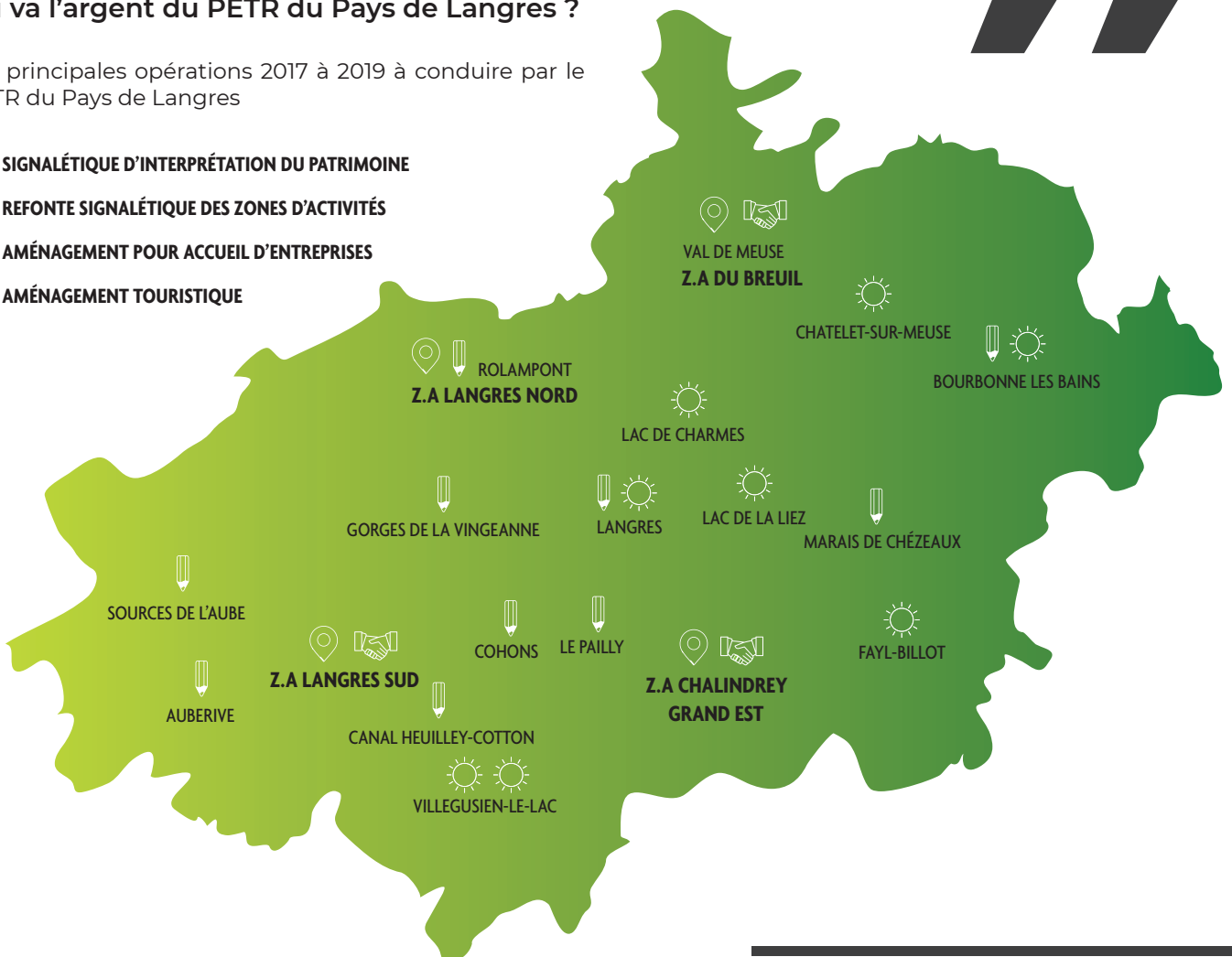
- ➡ Renforcer l'activité touristique du territoire,
- ➡ Favoriser le développement économique.

1. Que va faire le PETR du Pays de Langres cette année ?

Où va l'argent du PETR du Pays de Langres ?

Les principales opérations 2017 à 2019 à conduire par le PETR du Pays de Langres

- SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE
- REFONTE SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS
- AMÉNAGEMENT POUR ACCUEIL D'ENTREPRISES
- AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE





LE BUDGET 2019

En 2019, le PETR du Pays de Langres conduit également à l'échelle de l'ensemble de son territoire des actions de développement. Citons par exemple :

- ▶ la poursuite de l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** : phases PADD et DOO,
- ▶ l'élaboration de la candidature dans le but d'obtenir le **label Pays d'Art et d'Histoire**,
- ▶ **l'accompagnement des entreprises** dans leur projet de développement et dans leurs problématiques RH en partenariat avec le réseau d'entreprises Actisud 52,
- ▶ la mise en œuvre d'un projet territorial **Innovation économique en Pays de Langres**,
- ▶ l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé** dans le but de résoudre des problématiques de santé du territoire,
- ▶ la mise en œuvre du programme **LEADER** visant à soutenir financièrement des projets locaux innovants grâce à une enveloppe de plus d'1,5 millions d'euros,
- ▶ le portage de la convention financière 2019 du **Contrat de ruralité** dans le but de soutenir financièrement des projets portés par les Collectivités locales...

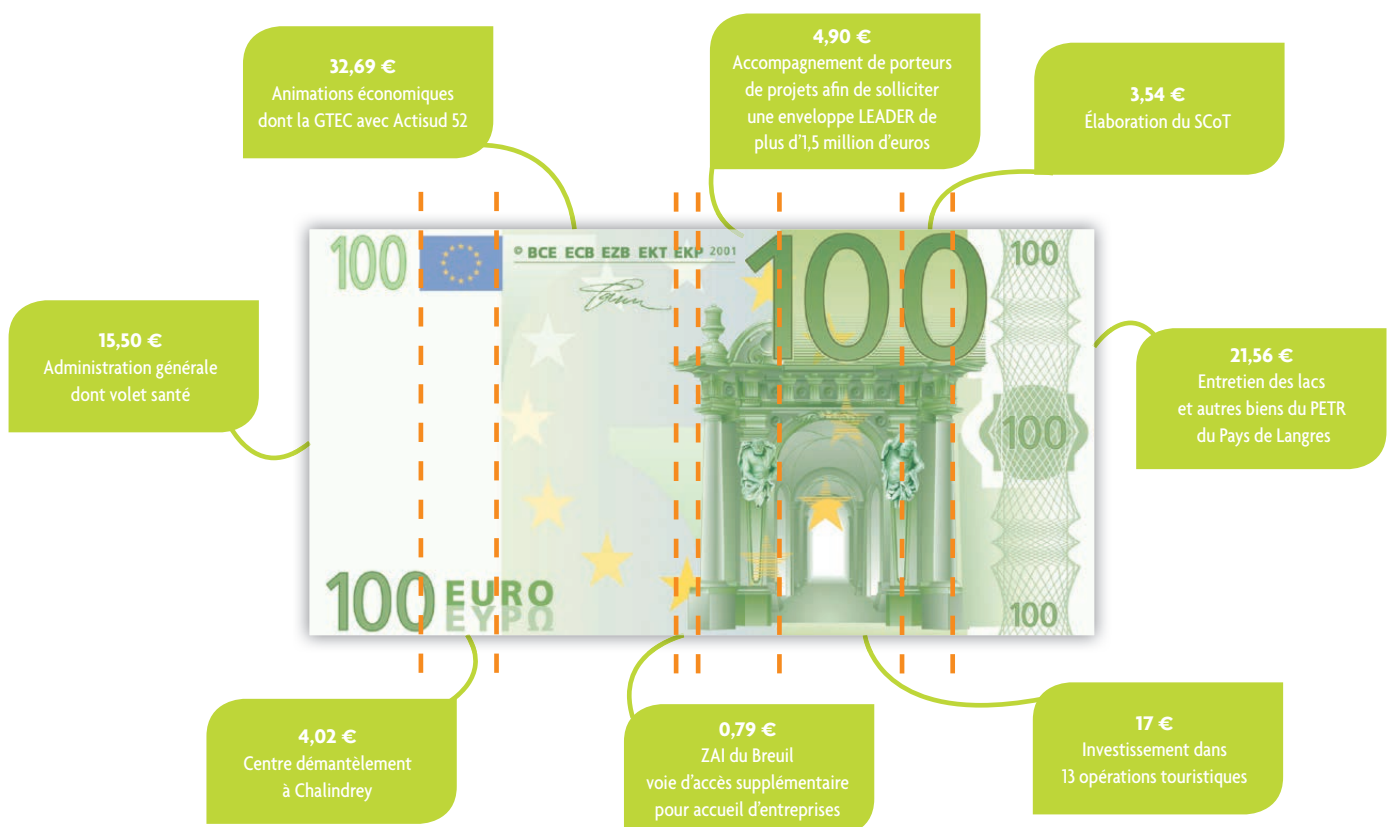
2. COMBIEN CELA VA COÛTER ?

Mener à bien le programme d'action est possible grâce aux cotisations des Communautés de communes adhérentes. En 2019, la cotisation a été fixée à **11,44€ par habitant**. A noter qu'en 2018, la cotisation s'élevait à 12,28€ par habitant.

Pour mener à bien le programme d'action du PETR du Pays de Langres, les dotations des Communautés de communes n'y suffisent pas. Le PETR du Pays de Langres peut compter sur ses soutiens financiers que sont le Conseil Départemental de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne, le Conseil Régional Grand Est, l'Etat et l'Europe.

Globalement, **un euro de cotisation par habitant des Communautés de communes permet de lever 4 euros de fonds publics**, qui sont réinjectés en local.

A quoi va servir la cotisation 2019 des Communautés de communes ?





INTERVIEW



ACCUEIL DES REPRÉSENTANTS DE DI ENVIRONNEMENT

Eric DARBOT
Président de la Communauté
de Communes des Savoir Faire

Parlez-nous du projet de Centre de démantèlement à Chalindrey...

Début avril 2016, un incendie vient stopper l'activité du Centre de démantèlement installé à la rotonde à Chalindrey.

Afin d'éviter que ce projet structurant soit délocalisé, et de voir la SNCF se désengager, nous avons travaillé dès l'été 2016 avec les services de l'état et de la SNCF, sur un projet d'implantation d'un nouveau centre de démantèlement de matériel ferroviaire sur la zone d'activité de Chalindrey.

Une convention signée entre la Communauté de Communes des Savoir Faire et la SNCF est venue acter ce partenariat.

L'appel d'offre lancé par la SNCF en décembre 2017 porte sur 1300 voitures Corail pour une durée de 11 ans, et c'est la Société DI Environnement dont le siège est fixé à Montélimar, spécialiste dans le désamiantage qui remporte ce marché, pour un démarrage dès la fin de l'année prochaine.

Quelles sont les perspectives pour le territoire ?

Cette activité se situe dans la configuration de développer un véritable pôle de recyclage industriel ; en effet, le métro ou encore le matériel militaire sont des secteurs à cibler.

Nous sommes heureux de ce dénouement qui permettra d'employer une quarantaine de personnes domiciliées sur notre bassin d'emploi.





INTERVIEW



CITÉ DE LA VANNERIE

William JOFFRAIN
Elu en charge du projet



D'où vient l'idée de créer un site dédié à la vannerie ?

L'ex Région Champagne-Ardenne avait décidé de rénover le bâtiment de l'École de vannerie (dont les travaux vont débiter cette année), à la condition de monter, en parallèle, un projet de développement. Ce projet comportait de nombreux axes dont un volet touristique. En 2016, l'idée de départ était simplement de rénover l'actuel musée de la vannerie. Mais, au fur et à mesure de nos différentes recherches et rencontres (professionnels du tourisme et du développement territorial, Maison du Tourisme Départemental, spécialistes des métiers d'art...), le projet a évolué vers un centre d'interprétation de la vannerie.

A quoi va ressembler ce projet de la Cité de la Vannerie ?

Ce sera un bâtiment neuf situé non loin de l'École de vannerie de Fayl-Billot. Il aura 3 vocations :

- ▶ touristique : interaction avec le visiteur, démonstrations, petite restauration, boutique...
- ▶ recherche et développement : atelier de recherche, designer, croisement de savoir-faire entre artisans...
- ▶ pédagogique : accueil de groupes scolaires, outil complémentaire à la formation dispensée à l'École de vannerie.

Il doit être pensé comme un lieu VIVANT, où s'y rencontreront les touristes, les vanniers, les étudiants et formateurs de l'École de vannerie, les enfants, des designers, des artistes...

En quoi ce projet est-il structurant pour le bassin d'emploi de Langres ?

Ce projet devrait mettre un vrai coup de projecteur sur le Sud Haut-Marnais qui, je trouve, est souvent timide dans la mise en valeur de ses atouts, même si l'on sent une évolution positive sur ce point.

Au sens large, la ruralité n'est pas qu'un enfant pauvre du territoire français, elle a aussi le devoir de montrer qu'elle est attractive et créatrice d'emplois.

Bien sûr, il y a les quelques emplois directs que la Cité de la Vannerie va créer mais le plus important est l'économie générée autour de cela : l'hôtellerie, la restauration, les commerces... vont ressentir un effet positif. Un tel «outil» viendra également compléter l'offre qui se met petit à petit en place pour accueillir de nouveaux vanniers et leur donner envie de s'installer sur le territoire. Enfin, ce projet est le cœur d'un projet de développement économique et touristique sur Fayl-Billot. Il doit entraîner les acteurs locaux dans le même sens afin que l'on prenne tous ensemble le risque de réussir !

Le projet de la cité de la Vannerie, devrait mettre un vrai coup de projecteur sur le Sud Haut-Marnais





INTERVIEW



SITE DE LA SOURCE DE LA MEUSE À AMÉNAGER

François GIROD
Vice-président du PETR du Pays
de Langres en charge du tourisme



Où en est-on de la mise en œuvre du nouveau schéma de développement touristique axé sur la mise en valeur du patrimoine local ?

Le schéma de développement et d'aménagement touristique couvre depuis 2018 l'ensemble du Pays de Langres. Un peu plus de 20 sites y sont intégrés à ce jour. En ce moment, nous travaillons sur 13 projets d'investissements. Outre Cohons et le Château du Pailly pour lesquels les projets vont sortir avant l'été 2019, tout comme le premier totem de notre dispositif de mise en réseau des sites patrimoniaux (site de l'ancienne abbaye de Morimond), nous travaillons sur l'aménagement des sites des sources de la Meuse et de l'Aube, l'interprétation de Langres, couplée avec un produit numérique. Et d'autres viendront dans cet esprit. Nous avons un programme en cours sur la tufière de

Rolampont qui mixe réaménagement du site et interprétation du patrimoine. Nous lançons ce printemps le projet de la Cité de la Vannerie à Fayl-Billot qui sera le plus gros projet porté par le PETR du Pays de Langres dans ce schéma .

Vous n'en oubliez pas pour autant les lacs au regard du réinvestissement engagé ?

Non, effectivement, les lacs restent un fer de lance de la politique touristique du pays de Langres. Plus de 40% des nuitées touristiques du territoire y sont comptabilisées. Nous confortons depuis deux années le site de la Liez et nous continuons encore cette année, en modifiant notamment l'entrée de l'espace commercial. De la même manière, nous accompagnons la Résidence de Tourisme de la Vingeanne dans l'amélioration progressive des activités de loisirs autour de la plage. Et enfin, nous poursuivons l'objectif d'obtenir le label « Handiplage » pour la base nautique de Charmes.



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

Responsable de la publication : William JOFFRAIN, Vice-président du PETR du Pays de Langres

Publication : avril 2019

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES

215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie 52200 LANGRES • 03 25 84 10 00 • www.pays-langres.fr